

2 rue Ancelle
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
T +33 1 47 38 55 00
www.cms-fl.com

Monsieur Jean-Claude Cottier
17 Chemin sur Chanoz
38150 MORETEL

Neuilly-sur-Seine, le 31 octobre 2025

Objet : Lettre de mission – Analyse fiscale préalable à votre départ de France

Cher Monsieur,

Vous m'avez indiqué être actuellement domicilié en Isère, où vous résidez avec votre épouse. Vos trois enfants, tous majeurs, sont désormais indépendants. Vous êtes par ailleurs l'unique actionnaire d'une société dont le siège social est établi à votre domicile et à laquelle vous avez réalisé un apport d'actifs incorporels de propriété industrielle placé sous le régime prévu à l'article 93 quater I ter du Code général des impôts.

Vous envisagez de transférer prochainement votre résidence fiscale à Chypre et m'avez exposé votre propre analyse de cette situation ainsi que des implications fiscales susceptibles d'en découler, tant sur le plan personnel que professionnel.

Etendue de la mission

La présente mission a pour objet de procéder à une étude circonstanciée de votre analyse, afin d'en apprécier la pertinence, la complétude, d'identifier le cas échéant les ajustements et de mettre en exergue les points de vigilance à prendre en considération avant votre départ.

CMS Francis Lefebvre est membre de CMS LTF Limited (CMS LTF), une société à responsabilité limitée par garantie constituée en Angleterre et au Pays de Galles (n° 15367752) dont le siège social est situé à Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AF, Royaume-Uni. CMS LTF coordonne l'organisation CMS de cabinets d'avocats indépendants. / **CMS Francis Lefebvre** is a member of CMS LTF Limited (CMS LTF), a company limited by guarantee incorporated in England and Wales (no. 15367752) with its registered office at Cannon Place, 78 Cannon Street, London EC4N 6AF, United Kingdom. CMS LTF coordinates the CMS organization of independent law firms.

cms.law/fl

Siège social / Head Office : CMS Francis Lefebvre Avocats – Avocats au Barreau des Hauts-de-Seine – 2 rue Ancelle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex. S.E.L.A.F.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 39 180 € – 722 047 164 R.C.S. Nanterre – Ident. TVA FR 69 722 047 164

Elle comprendra notamment :

- l'étude des conséquences fiscales du transfert envisagé de votre résidence fiscale à Chypre ;
- la revue critique de votre analyse personnelle, afin d'en confirmer la cohérence et la portée au regard des textes et de la doctrine administrative ;
- l'analyse du cadre personnel et professionnel que vous envisagez de mettre en place afin de sécuriser au plan fiscal votre changement de résidence et de ses conséquences éventuelles sur les impôts qui pourraient en résulter en France, tant pour vous que pour Ovogame,

Cette mission aboutira à la remise d'un rapport écrit présentant en détail mes conclusions et recommandations.

Proposition d'honoraires

Les honoraires correspondant à cette étude seront établis sur la base de mon taux horaire standard de 660 € HT, pour un budget estimatif compris entre 6.000 € et 8.000 € HT, selon le niveau de complexité des vérifications et échanges nécessaires.

En complément, le forfait pour l'établissement des déclarations fiscales liées à votre départ de France, si vous souhaitez m'en confier la tâche, s'établit à 1.800 € HT.

Mission complémentaire – Valorisation de vos titres Ovogame

Par ailleurs, mon cabinet est en mesure de vous assister dans le cadre de la valorisation de vos titres Ovogame, aux fins de la formalité liée à l'exit tax.

Cette valorisation ne sera pas établie par CMS Francis Lefebvre de manière autonome ni formalisée en tant qu'évaluation indépendante, mais nous formulerais nos observations et recommandations sur la méthodologie et les éléments retenus pour déterminer la valeur vénale des titres.

Le budget de cette assistance s'élève à 3.000 euros HT sauf demande d'intervention complémentaire formalisée par avenant.

Modalités d'exécution et de facturation

Les honoraires feront l'objet d'une facturation au temps passé, dans la limite du budget indiqué, sauf accord contraire formalisé en cours de mission.

Un acompte de 50% sera facturé à l'acceptation de la présente lettre, le solde à la remise de chacun des livrables formalisant la réalisation de nos travaux.

Tous les honoraires sont exprimés hors taxes, la TVA de 20 % étant applicable en sus, et hors frais et débours éventuels.

Entrée en vigueur de la mission

La mission prendra effet dès retour de la présente lettre de mission datée et signée, revêtue de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agrérer, Cher Monsieur,
l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe Donneaud
Avocat associé
Spécialiste en droit fiscal

T +33 1 47 38 41 65
M + 33 6 72 94 64 65
E-mail : philippe.donneaud@cms-fl.com

BON POUR ACCORD

31 / 11 / 2025

